



# URSA<sup>®</sup> SUPER PLUS

## SAE 30, 40

---

### DESCRIPTION DU PRODUIT

Les huiles moteur monogrades Ursa<sup>®</sup> Super Plus monograde motor oils sont recommandées pour les moteurs à deux temps et à quatre temps, diesels et à essence, pour lesquels les équipementiers spécifient les catégories de service de l'API appropriées et les indices de viscosité SAE 30 ou 40.

### AVANTAGES POUR LE CLIENT

Les huiles monogrades pour moteurs à grande puissance Ursa Super Plus offrent les avantages suivants :

- **Gestion des coûts de l'huile** — Les faibles dépôts sur les têtes de piston et la très bonne stabilité à l'oxydation génèrent une faible consommation d'huile.
- **Durée de vie du moteur maximale** — grâce aux additifs qui protègent les pièces soumises à des charges élevées contre les frictions et l'usure et qui augmentent les intervalles de vidange du moteur.
- **Propreté exceptionnelle du moteur** — Le haut niveau de détergence contribue à un excellent contrôle des dépôts et de la boue dans la zone de la ceinture des segments de piston.
- **Accès au savoir de Chevron en ce qui concerne la lubrification et l'industrie** — Améliore la rentabilité de vos affaires commerciales.

### CARACTÉRISTIQUES

Les huiles monogrades Ursa Super Plus sont des huiles moteur de qualité pour parcs de véhicules mixtes, fabriquées à partir d'huiles de base spécialement sélectionnées, ayant des indices de viscosité élevés, et à partir d'additifs qui procurent une protection contre la boue, le verni, les dépôts de cendre, l'usure, l'oxydation, la mousse, la corrosion et la rouille.

Les huiles monogrades Ursa Super Plus utilisent une technologie qui aide à rendre d'excellentes performances dans les moteurs de modèles plus anciens.

### FONCTIONS

Les huiles monogrades Ursa Super Plus sont des huiles de carters très performantes pour les moteurs diesels plus anciens qui nécessitent une huile moteur monograde SAE 30 ou 40.

Elles sont fabriquées à partir d'huiles de base paraffiniques spécialement sélectionnées et combinées à des additifs détersifs, dispersants, anti-usure, antioxydants, anticorrosion et antimousse.

### APPLICATIONS

Les huiles monogrades Ursa Super Plus sont idéales pour les moteurs diesels plus anciens des parcs de véhicules commerciaux mixtes, des machines agricoles, des engins de chantier, des appareils marins et autres applications hors routes qui nécessitent une huile moteur de grade simple SAE 30 ou 40.

Elles peuvent également être utilisées dans les moteurs à essence à quatre temps pour lesquels les équipementiers recommandent ce produit.

L'huile Ursa Super Plus satisfait aux exigences de :

- **les catégories de service de l'API**
  - CF\*, CF-2\*
- **Détroit Diesel** recommandations des moteurs 2-temps (71, 92) (SAE 40)

---

\* Spécification désuète.

Produit(s) manufacturé(s) aux États-Unis.

Toujours confirmer que le produit sélectionné est conforme aux recommandations du fabricant de l'équipement d'origine concernant les conditions de fonctionnement de l'équipement et les conditions d'entretien par le client.

Un produit de la compagnie **Chevron**

10 avril 2015  
HDMO-90f

© 2008-2015 Chevron U.S.A. Inc. Tous droits réservés.

Chevron, la marque de fabrique Chevron et Ursa sont des marques de commerce appartenant à Chevron Intellectual Property LLC. Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

## DONNÉES TYPIQUES D'ESSAI

Grade SAE	30	40
<i>Numéro de produit</i>	271203	271204
<i>Numéro de fiche signalétique</i>	23579	23579
Densité API	29,4	28,7
Viscosité, cinématique cSt à 40°C cSt à 100°C	96 11,5	141 14,7
Indice de viscosité	107	104
Point d'éclair, °C(°F)	232(450)	254(489)
Point d'écoulement, °C(°F)	-27(-17)	-24(-11)
Cendres sulfatées, % du poids	0,95	0,98
Indice d'alcalinité, ASTM D2896	6,3	6,3
Phosphore, % du poids	0,069	0,069
Zinc, % du poids	0,072	0,072

La fabrication peut entraîner de légères variations dans le produit par rapport aux données typiques d'essai.

Toujours confirmer que le produit sélectionné est conforme aux recommandations du fabricant de l'équipement d'origine concernant les conditions de fonctionnement de l'équipement et les conditions d'entretien par le client.

10 avril 2015  
HDMO-90f